

DEC213910DR02

**Décision portant nomination de Mme Hélène Rénel aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8167 intitulée Orient et Méditerranée****LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8167 intitulée Orient et Méditerranée et nommant M. Pierre Tallet en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR8167 en date du 28/02/2020 ;

Considérant que Mme Hélène Rénel a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la Délégation Ile-de-France Villejuif du CNRS du 18/10/2021 au 20/10/2021 et du 15/11/2021 au 17/11/2021.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Hélène Rénel, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8167 intitulée Orient et Méditerranée à compter du 18/11/2021.

Mme Hélène Rénel exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Hélène Rénel est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14/03/2022

Le directeur de l'unité  
Pierre TalletVisa de la déléguée régionale du CNRS  
Véronique Debiusschop Paris-Centre  
Véronique DEBISSCHOPVisa de l'administrateur du Collège de France  
Thomas Römer  
Pour l'Administrateur et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Stéphanie ALEXANDRE



**DEC220840DR02**

Décision portant nomination de Mme Cynthia Traverl aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7590 intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie (IMPMC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité UMR7590 intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie (IMPMC) ;

Vu la décision DEC212275INP en date du 22/07/2021 nommant M. Antonino Marco Saitta directeur de l'unité UMR7590 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 19/10/2021 ;

Considérant que Mme Cynthia Traverl a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par Sorbonne Université du 23/11/2021 au 10/12/2021 (39 heures) ;

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Cynthia Traverl, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7590 intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie à compter du 01/02/2022.

Mme Cynthia Traverl exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Cynthia Traverl est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10/02/2022

Le directeur de l'unité de l'UMR7590  
Antonino Marco Saitta



Antonino Marco  
SAITTA  
Directeur



Visa du doyen de la Faculté des Sciences et Ingénierie

Stéphane Régier  
Directrice Adjointe  
Faculté des Sciences et Ingénierie  
Sorbonne Université  
Catherine HOCCQUINGHEN

Visa de la déléguée régionale du CNRS de Paris-Centre  
Véronique Debisschop  
Déléguée régionale pour la  
circonscription Paris-Centre

Véronique DEBISSCHOP